

~~A l'occasion des 150 ans de la Commune de Paris, Contretemps publie du 18 mars au 4 juin une lettre quotidienne rédigée par Patrick Le Moal, donnant à voir ce que fut [la Commune au jour le jour](#).~~

L'essentiel de la journée

On peut voter de 8 heures du matin à Minuit !

Le Comité central, malgré le fait qu'il préférerait le vote nominal comme « le seul vraiment moral et digne des principes démocratiques » a décidé d'organiser l'élection selon le mode ordinaire. Il est donc organisé sous la forme d'un scrutin de liste par arrondissement, un conseiller par chaque 20 000 habitant-e-s ou fraction excédante de plus de 10 000.

Chaque homme âgé de plus de 21 ans, résidant depuis 6 mois à Paris et jouissant de ses droits civils et politiques peut voter.

Dans chaque arrondissement, chaque bulletin de vote comporte autant de noms qu'il y a de conseillers à élire, sachant que les listes ne sont pas bloquées, chaque électeur inscrit les noms des candidats qu'il veut élire. Pour être élu il faut atteindre un nombre minimal de suffrages. En outre, il est possible d'être candidat dans plusieurs arrondissements. La loi ordinaire prévoyait que nul ne pouvait être nommé représentant du peuple s'il ne réunit pas deux mille suffrages. Au moment où commençait, à Paris, le dépouillement du scrutin, le Comité central prit la décision qu'un huitième des électeurs inscrits donnait une majorité suffisante pour être élu.

Les élections se tiennent le dimanche 26 mars dans une atmosphère de fête

C'est une belle journée, il fait un temps magnifique, la foule se promène dans Paris, dans les jardins des Tuileries, du Luxembourg, au Jardin des Plantes, les curieux affluent autour des barricades toujours en place. Tout le monde profite de ce précieux temps de repos, la confiance dans les esprits s'ajoute à la sérénité du temps.

Les municipalités devaient procéder elles-mêmes à l'organisation des élections. Les citoyens s'en sont eux-même occupés, lorsque la plupart d'entre elles se présentent, tout était déjà installé pour le vote.

Il eut lieu avec un ordre, une régularité rares.

Dans la matinée, les salles des sections furent généralement désertes; l'affluence n'a commencé qu'à partir de midi.

Dans le quartier Saint-Antoine, on a vu des électeurs se rendre au scrutin par groupes de six à sept cents, précédés d'un drapeau rouge, après avoir préalablement défilé autour de la colonne de Juillet de la place de la Bastille, aux cris de : « Vive la République! Vive la Commune! ».

A l'Hôtel de ville, la foule était telle qu'il a fallu faire évacuer la barricade qui protège

A la Mairie du 1er arrondissement, la foule était si compacte que les factionnaires chargés de maintenir l'ordre étaient obligés de s'échelonner sur un espace de 100 mètres environ.

Un article à paraître dans *Le cri du peuple* !

Jules Vallès, 39 ans, journaliste, écrivain

« Quelle journée !

Ce soleil tiède et clair qui dore la gueule des canons, cette odeur de bouquets, le frisson des drapeaux! le murmure de cette révolution qui passe, tranquille et belle comme une rivière bleue, ces tressaillements, ces lueurs, ces fanfares de cuivre, ces reflets de bronze, ces flambées d'espoir, ce parfum d'honneur, il y a là de quoi griser d'orgueil et de joie l'armée victorieuse des Républicains !

Ô grand Paris !

Lâches que nous étions, nous parlions déjà de te quitter et de nous éloigner de tes faubourgs qu'on croyait morts !

Pardon, patrie de l'honneur, cité du salut, bivac de la Révolution !

Quoi qu'il arrive, dussions-nous être de nouveau vaincus et mourir demain, notre génération est consolée ! — Nous sommes payés de vingt ans de défaites et d'angoisses.

Clairons, sonnez dans le vent, tambours, battez aux champs !

Embrasse-moi, camarade, qui a comme moi les cheveux gris ! Et toi, marmot, qui joue aux billes derrière la barricade, viens que je t'embrasse aussi !

Le 18 mars te l'a sauvé belle, gamin ! Tu pouvais, comme nous, grandir dans le brouillard, patauger dans la boue, rouler dans le sang, crever de honte, avoir l'indicible douleur des déshonorés !

C'est fini !

Nous avons saigné et pleuré pour toi. Tu recueilleras notre héritage. Fils des désespérés, tu seras un homme libre ! »

*

Un regard critique

Catulle Mendès , 30 ans, romancier

Foule dans les rues, foule dans les promenades. Pendant ce temps, on vote. Ce soir, tous les théâtres ouvriront leurs portes, Dans le 11e arrondissement, M.Tirard, maire, a beaucoup de chances.

Il fait le plus beau soleil du monde; je me mêle aux promeneurs. Sous le péristyle du théâtre du Châtelet, les électeurs font queue. On s'arrête quelques instants devant des bateleurs qui ont tendu leurs cordes devant la fontaine. Ils sont fort adroits, ma foi! Dans cet arrondissement, les candidats du Comité central seront certainement élus. Les femmes portent déjà des toilettes de printemps; robes claires et chapeaux légers. On dit qu'il y a beaucoup de canons à l'Hôtel de Ville. Dans le square des Arts-et-Métiers, des amies se rencontrent: « Vous êtes seule, madame ? »

«Oui, madame, j'attends mon mari qui est allé voter. »

Les enfants sautent à la corde et disent :« Maman, qu'est-ce que c'est que la Commune? »

Les cochers profitent de la révolution pour exiger des salaires extravagants; ce qui ne les empêche pas d'avoir des opinions politiques. J'en ai rencontré un qui ne devait pas être favorable au Comité central.

— Cocher, combien la course?

— Cinq francs, monsieur.

— Eh bien! soit. A la mairie Drouot!

— Pardon, monsieur. Est-ce que monsieur va voter ?

— Oui.

— Oh! alors, c'est dix francs.

Je consens, et nous partons. Sur le boulevard de Strasbourg, beaucoup de bourgeois endimanchés, des marchands de livres, de toupies, de parfumerie, de cartes transparentes, et des nuées de mendiants. Dans ce quartier de Paris la révolution ressemble à une foire.

A la mairie du IXe arrondissement, peu de monde. Je cause avec un des membres du bureau.

— Jamais, me répondit-il, on n'a voté avec tant d'empressement.

Je rencontre un ami qui revient de Belleville.

— Eh bien ? dis-je.

— On vote en bon ordre, comme on irait à la bataille.

On ne choisit pas, on obéit.

— Au Comité central?

— Oui, mais le Comité lui-même obéit.

— A qui ?

Quels programmes sont présentés ?

Seul le Comité des vingt arrondissements a présenté avec un manifeste commun des candidats dans tous les quartiers. Beaucoup moins fort depuis janvier dernier, il est cependant la seule structure à disposer sur toute la capitale de militants et de théoriciens ayant la capacité de proposer une perspective.

Extraits de ce manifeste

Signé par Pierre Denis, Dupas, Lefrançais, Edourd Roullier et Jules Vallès, il a été largement écrit par le Pierre Denis, militant proudhonien de l'AIT.

« Paris, par la révolution du 18 mars, par l'effort spontané et courageux de sa garde nationale, a reconquis son autonomie, c'est-à-dire le droit d'organiser sa force publique, sa police et son administration financière.

Au lendemain de la défaite sanglante et désastreuse que la France vient de subir,... notre patrie se relève, ressuscite, commence une vie nouvelle et reprend la tradition des anciennes communes et de la Révolution française...

La Commune est la base de tout état politique, comme la famille est l'embryon des sociétés. Elle doit être autonome, c'est-à-dire se gouverner et s'administrer elle-même ... elle peut et doit s'associer, c'est-à-dire se fédérer avec toutes les autres communes ou associations de communes qui composent la nation...

C'est cette idée communale poursuivie depuis le douzième siècle...qui vient de triompher le 18 mars 1871.

Elle implique, comme forme politique, la République, seule compatible avec la liberté et la souveraineté populaire. La liberté la plus complète de parler, d'écrire, de se réunir et de s'associer. Le respect de l'individu et l'inviolabilité de sa pensée. La souveraineté du suffrage universel ... Le principe de l'élection appliqué à tous les fonctionnaires et magistrats ... leur révocabilité permanente ... autonomie de la garde nationale, formée de tous les électeurs, nommant tous ses chefs et son état major général, ... suppression de la préfecture de police. Surveillance de la cité par la Garde nationale ... suppression, quant à Paris, de l'armée permanente....organisation qui permette à la ville de Paris de disposer intérieurement et librement de son budget... suppression de toutes les subventions favorisant les cultes, le théâtre ou la presse. Propagation de l'enseignement laïque intégral, professionnel ... organisation d'un système d'assurance communale contre tous les risques sociaux, y compris le chômage et la faillite. Recherche incessante et assidue des moyens les plus propres à fournir au producteur le capital, l'instrument de travail, les débouchés et le crédit, afin d'en finir pour toujours avec le salariat et l'horrible paupérisme, afin d'éviter à jamais le retour des revendications sanglantes et des guerres civiles, qui en sont les consonances fatales...

Dans le XVIIe, les militants candidats de l'Internationale, Chalain, Emile Clément, Fazillet, Gerardin et Varlin sont plus concis et lancent un appel très républicain :

« La république est en péril ; pour la sauver, il faut une économie scrupuleuse dans les finances, une activité sans relâche, un sacrifice jusqu'à la mort. C'est ainsi que, dans une situation pareille, nos pères de 93 ont tiré la France de l'abîme et l'ont conduite au triomphe. »

Ailleurs, dans le Ve arrondissement, le maire provisoire, Dominique Théophile Régère, lui aussi membre de l'Internationale met en garde les électeurs :

« Les hommes du 4 septembre ont laissé consommer la défaite, ruiné ou compromis les destinées de la France. Défiez-vous citoyens, de ceux qui ont été leurs complices, leurs collaborateurs ou même leurs adhérents, de ceux qui, sous couleur de respecter l'ordre, de défendre la légalité, prennent parti pour une assemblée monarchique, née sous cette double influence : la peur et la pression prussienne ...

Laissez arriver l'honnêteté, le travail, la justice ; ouvrez les portes au prolétariat instruit, au vrai peuple, à la seule classe pure encore de nos fautes et de nos déchéances ; à la seule enfin capable de sauver le pays. »

Dans le XVe, Billoray, Martelet et Decamp se présentent en avançant l'abolition de la prostitution, la suppression du budget des cultes et le remplacement des congrégations religieuses par des écoles laïques et défendent : Impôt unique : impôt foncier progressif.

- Abolition de tous les monopoles, privilèges et immunités ...
- Instruction gratuite et obligatoire à tous les degrés et pour les deux sexes
- Droit d'association
- Suppression des armées permanentes...

Un comité électoral républicain, démocrate et socialiste du XIe propose un programme très complet, qui développe l'idée selon laquelle que la Révolution est la marche des peuples vers l'égalité des droits et des devoirs et que la République démocratique et sociale est cette égalité réalisée.

Extraits

Le travail collectif devra être organisé ; le but de la vie étant le développement indéfini de notre être physique, intellectuel et moral, la propriété est et ne doit être que le droit de chacun à participer (en raison de sa coopération individuelle) au fruit collectif du travail de tous, qui forme la richesse sociale...

Toutes fonctions publiques, nationales ou communales doivent être temporaires, électives et accessibles à tous, selon les aptitudes et capacités reconnues, constatées par examen...

~~Tous les citoyens, sans distinction, se devant à la défense du territoire national, les armées permanentes seront supprimées...~~

il sera créé un impôt unique, personnel et progressif, reporté sur tous les citoyens... suivant leurs revenus annuels.

On le voit au travers de ces quelques exemples très partiels, sont très présents la référence à 1793, l'exigence d'une république, ou d'une Commune démocratique et sociale, et ou d'une république universelle, l'exigence d'un vrai gouvernement issu du peuple et choisi par lui, sur un programme impératif, et avec des mandats révocables. La volonté de s'administrer soi-même est omniprésente, que dans Paris l'administration, la justice, la police, la force armée, soient toutes au peuple.

En outre, le préjugé habituel qui conduit à présenter et soutenir des candidats expérimentés, des vieux s'efface devant la nécessité de la jeunesse, de l'initiative.

Enfin, dans un certain nombre d'arrondissements, des candidats et des listes hostiles au Comité Central et à la Commune se présentent.

Par exemple dans le 1er arrondissement, on voit sur les murs les seuls noms des membres de la municipalité actuelle. C'en est bien fini du système des candidatures officielles qui existait sous l'Empire, comme il y en avait encore dans 8 circonscriptions sur 10 lors des élections législatives de mai 1869.

Témoignage, Elie Reclus, 44 ans, journaliste

« Maintenant on se précipite à l'urne avec son bulletin blanc. Quel nom y inscrire ?

Les noms des premiers venus ? C'est malheureusement ce qu'on fut obligé de faire la plupart du temps, puisque les journaux, puisque les assemblées électorales n'avaient pu discuter des candidatures. Dans les premières heures de la journée, on manquait même de listes. Cependant quelques feuilles républicaines parurent, proposant d'urgence tels ou tels noms pour chaque arrondissement. S'il eût fallu, comme pour l'élection des députés de Paris, voter par scrutin de liste sur une centaine de noms çà la fois, il eût été impossible de s'en sortir. Peu à peu, on afficha sur les murailles des listes manuscrites, puis des émissaires de divers groupes et sociétés apportèrent des listes imprimées qu'ils distribuaient dans la foule. On prenait la liste dont la provenance était la plus sympathique, on se décidait pour un candidat dont l'étiquette qu'il avait prise ou qu'on lui avait imposée. ...

Électeur lui aussi, celui qui écrit ces lignes se trouve fort empêché pour son compte, car il eût préféré ne pas voter que de remettre, pour sa vingt-millième part, le sort de la patrie en des mains inconnues. Il présida un des ces clubs en plein vent, dans lequel des citoyens qui, pour la plupart ne s'étaient jamais parlés jusque-là, se faisaient leurs confidences réciproques sur les mérites ou démérites des candidats qu'ils croyaient connaître. On arriva ainsi à former une liste quelque peu raisonnée, laquelle après trois quarts d'heure de discussion fut adoptée à l'unanimité des assistants. »

A Versailles, Thiers insulte le vote

L'Assemblée nationale a décidé qu'un monument funèbre serait élevé, aux frais de l'État, aux généraux Clément Thomas et Lecomte et d'accorder une pension à sa veuve.

Thiers a expédié dans la journée une circulaire aux préfets, dont voici des extraits :

« Versailles, 26 mars.

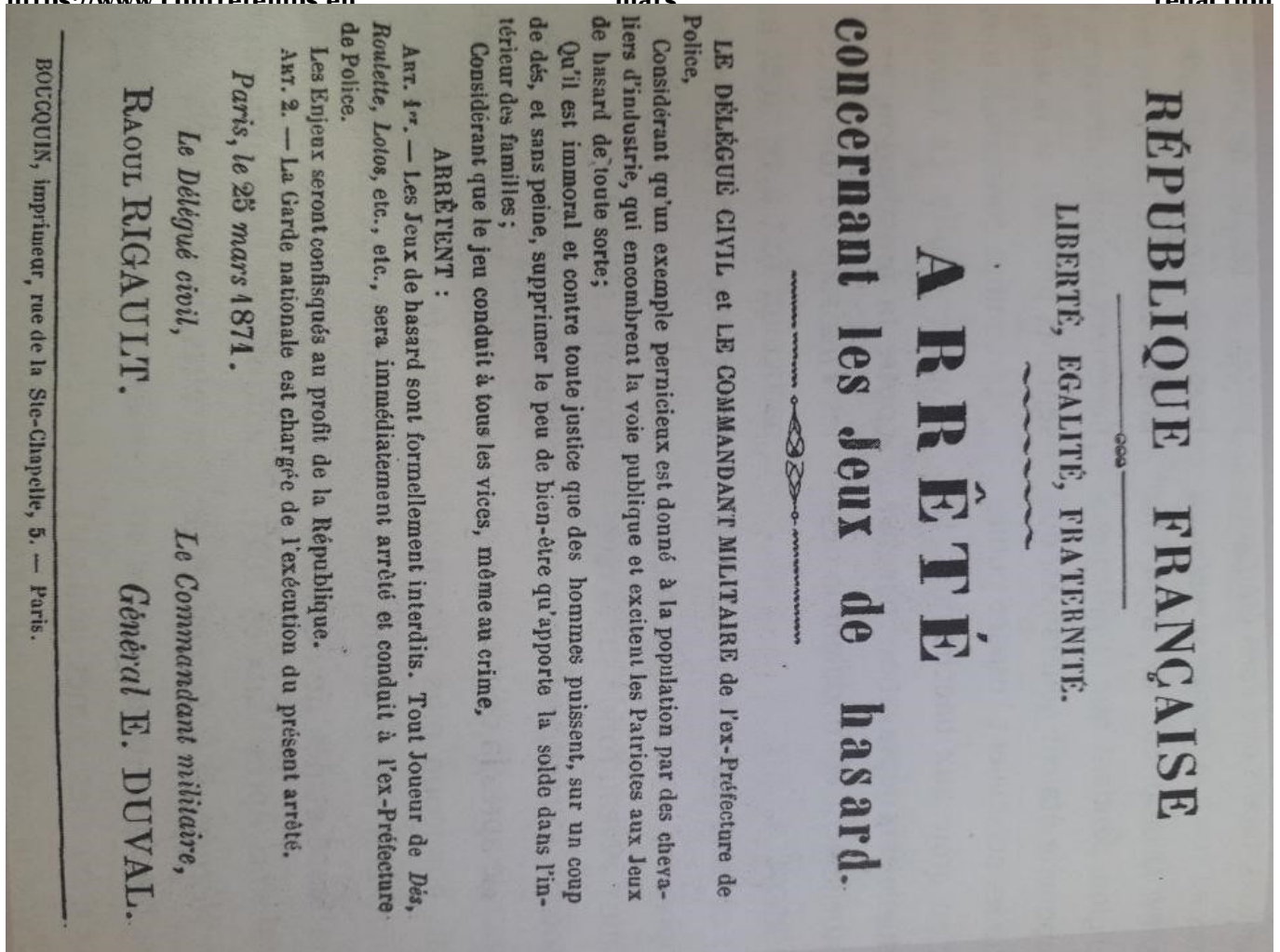
La France, résolue et indignée, se serre autour du gouvernement et de l'Assemblée nationale pour réprimer l'anarchie ; cette anarchie essaie toujours de dominer Paris. Un accord, auquel le gouvernement est resté étranger, s'est établi entre la prétendue Commune et les maires pour en appeler aux élections; elles se feront aujourd'hui sans liberté et dès lors sans autorité morale. Que le pays ne s'en préoccupe point et ait confiance; l'ordre a sera rétabli à Paris comme ailleurs. »

Lettre de démission de deux députés

Monsieur le Président

Nous avons conscience d'avoir fait tout ce qu'il fallait pour conjurer la guerre civile en face des Prussiens encore armés sur notre sol. Nous jurons devant la nation que nous n'avons aucune responsabilité dans le sang qui coule en ce moment. Mais puisque, malgré nos efforts passés, malgré ceux que nous tentons encore pour arriver à une conciliation, la bataille est engagée, et une attaque dirigée sur Paris, nous, représentants de Paris, croyons que notre place n'est plus à Versailles. Elle est au milieu de nos concitoyens avec lesquels nous voulons partager, comme pendant le siège prussien, les souffrances et les périls qui leur sont réservés. Nous n'avons plus d'autre devoir que de défendre, comme citoyens, et selon les inspirations de notre conscience, la République menacée. Nous remettons entre les mains de nos électeurs le mandat qu'ils nous avaient confié, dont nous sommes prêts à leur rendre compte.

Les représentants du peuple présents à Paris, Ch. Floquet, Ed. Locroy



Une affiche apparaît sur les murs interdisant les jeux de hasard.

Quelle participation électorale ?

Il y avait 485 569 inscrits sur les listes électorales qui datent du dernier plébiscite du 8 mai 1870. Ce sont ces listes qui ont été utilisées pour le plébiscite du 3 novembre, les élections municipales du 5 novembre 1870 et les législatives du 8 février dernier.

Il y a eu 229 167 votants dans la journée, un taux d'abstention de 52 %.

Pour mesurer la représentativité de ce vote, il faut la comparer aux votes précédents.

Lors du plébiscite du 3 novembre 1870 et lors des élections de février dernier à l'assemblée, il y avait eu moins de 300 000 votants dans Paris.

Lors des élections municipales du 5 novembre 1870, 232 699 électeurs s'étaient déplacés.

Quand aux votes dans la Fédération républicaine de la garde nationale, ils ont été effectués par environ 200 000 sur les 300 000 de la totalité de la garde nationale.

Mais le nombre d'électeurs présents dans Paris a diminué depuis les dernières élections. Non seulement le siège a coûté la vie à de nombreux parisiens, mais dès la fin du siège, en février, des habitants des quartiers riches qui n'étaient pas obligés de travailler à Paris pour vivre, et qui avaient les moyens d'être logés en dehors de Paris ont

~~saisi cette occasion pour y couler des jours plus doux, jouir du calme et de l'abondance qui~~
leur manquaient depuis des mois. En outre, dès le 18 mars les fonctionnaires ont été obligés de quitter Paris pour Versailles. Les contrôles de la Garde Nationale indiquent qu'entre 60 et 80 000 hommes ont quitté Paris depuis l'armistice.

Il faut noter que le nombre de votants est très variable selon les arrondissements.

Compte tenu de cette émigration et du refus des partisans de Versailles de participer à cette élection, moins du quart des votants se sont déplacés dans les VIIe et VIIIe arrondissements bourgeois, moins de 40 % dans les VIe, IXe, XIVe et XVe arrondissements. Dans l'ensemble de ces arrondissements, il y a eu près de 23 000 votants de moins que lors des municipales de novembre dernier.

Dans neuf arrondissements, plus de 50 % des électeurs se sont déplacés, essentiellement les quartiers populaires du Nord et de l'Est parisien, le chiffre atteignant même 76 % dans le XXe. Dans ces arrondissements, il y a 17 000 votants de plus que lors des municipales de novembre dernier.

On retrouve l'opposition de deux Paris, le Paris populaire, ouvrier, et le Paris bourgeois. Malgré les obstacles multiples qui se sont présentés pour l'organisation de ces élections, elles sont très représentatives du peuple parisien mobilisé.

A Saint-Étienne

Des affiches sont placardées par la Commune et son appel au vote pour le 29 mars, auxquelles répondent celles du général et du procureur, qui refusent la démission du Conseil Municipal. La tension est très grande.

A Marseille

Le général Espivent, le Versaillais local, déclare le département en état de guerre et se prépare à envahir Marseille.

En débat : la démocratie sans les femmes ?

La proclamation du Comité Central qui donne des conseils pour le vote, qui défie des parleurs, des ambitieux et des fortunés, qui invite à rechercher des hommes aux convictions sincères, actifs, qui ne briguent pas les suffrages, exprime le grand objectif de mettre en place « une véritable représentation populaire » des « mandataires qui ne se considéreront jamais comme vos maîtres ». Elle donne une perspective révolutionnaire : Paris veut être libre et poser la première pierre d'un nouvel édifice social.

Pour que toute la population de Paris exprime sa volonté dans cette révolution en cours, il est essentiel que soient impliquée-s dans le vote et dans la représentation toutes celles et tous ceux qui sont tous les jours dans la rue, dans la mobilisation, dans la guerre, pendant le siège, dans les débats populaires, dans la révolution du 18 mars.

La Commune au jour le jour. Dimanche 26

<https://www.contretemps.eu>

mars

redaction

Dans cet état d'esprit, on peut regretter que personne n'ait posé la question de la place des femmes dans ce vote, que ce soit pour le vote, que ce soit pour l'éligibilité. Le droit de vote leur avait été refusé lors de la Révolution française, alors qu'il était défendu par certains révolutionnaires comme Condorcet et par des Clubs de femmes républicaines. Puisque « les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits », puisque la femme a le droit de monter sur l'échafaud, elle doit avoir également celui de monter à la tribune, comme le disait Olympe de Gouges. Il n'a pas plus été intégré en 1848 lors de l'instauration du suffrage universel qui n'a été instauré que pour les seuls hommes, de même que le statut de mineure imposé aux femmes par le code civil napoléonien n'a pas été remis en cause.

Il est vrai que les circonstances présentes, avec les pressions des maires et de Versailles, et les délais très courts, ne rendaient pas facile une telle modification des listes électorales. Mais l'Assemblée masculine du Comité central qui affirme sa volonté de mettre en place une commune dans laquelle on peut s'administrer soi-même se serait honorée de commencer en donnant aux femmes le droit de voter et d'être élues.